



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 02/04/2024
Objet : Affectation du résultat

L'an deux mille vingt et quatre et le 02 avril à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD
Marion, ROBERT Carole HUBERT Armelle, BERNARD Myriam, AILLAUD
Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban,
DURAND Thierry, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et Mrs. BONO
Vicente, CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed.

Procurations : pas de procuration.

Mme AILLAUD Marion a été désignée Secrétaire de Séance conformément à
l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 02/04/2024

Délibération n° 2024/03/14

OBJET : Affectation du résultat

Madame le Maire présente le résultat du budget 2023 :

Le résultat de fonctionnement 2023 est excédentaire de 691 690.18 €

Le résultat d'investissement 2023 est déficitaire de 45 847.06 €

Elle propose d'affecter 521 690.18 € en fonctionnement, et 170 000 € en investissement afin de couvrir le déficit et les restes à réaliser.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter :

- 521 690.18 € en fonctionnement,
- 170 000 € en investissement.

Malijai,
Le 02 avril 2024
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2024

Application agréée E-legalite.com